



BUREAUX: LILLE — 15, rue d'Angleterre Téléphone: 672

# LE MONDE DU TRAVAIL

BUREAUX: ROUBAIX — 35, rue de Vail-Arrouver TOUCHEBOURG — 85, rue des Ursulines

ADVENIAT REGNUM TUUM  
Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie Française.

VOIR PLUS LOIN:  
LES FÊTES DE LILLE.  
LA IX<sup>e</sup> FÊTE FÉDÉRALE DE MUSIQUE.  
LES DÉPÊCHES DE LA NUIT.

## Mon fils sera...

L'automobile trépidait devant la maison; dans le corridor un beau garçon de vingt ans recevait, ou plutôt subissait les multiples adieux et recommandations de ses parents: « Promets que tu seras prudent, répétait Mme Beurieux, encore et toujours. »  
— Télégraphie aussitôt arrivé à Boulogne et écris ce soir, disait le père.  
— Attention aux refroidissements, je t'ai mis un costume plus chaud dans ta valise. Allons, embrasse encore ta petite mère; nous n'allons pas être gais, tu sais, ici sans notre Nono.  
Elle le serrait dans ses bras, tandis que M. Beurieux se détournait pour cacher son émotion.  
Ils étaient arrivés à la porte. Au même instant, trois écoliers modestement vêtus passèrent: « Bonjour, mon oncle! Bonjour Noël! s'écrièrent-ils.  
— Tiens! C'est vous les petits... répondit M. Beurieux.  
Et comme les enfants restaient fascinés par la voiture éblouissante de vernis et de cuirres, Noël que cette admiration flattait, voulut se montrer bon prince: « Qui veut faire un tour dans l'auto de cousin? »  
— Moi, moi, clamèrent les garçonnets; puis ils se firent immobiles, saisis d'une crainte respectueuse.  
— Montez, mes petits, ça n'explosera pas, insista M. Beurieux, tiers fier de faire acte de propriétaire devant les passants. L'auto démarra! Je vais les conduire chez eux. Au revoir, papa, à mardi, lança Noël dans le bruit du moteur.  
M. Beurieux resta sur le seuil pour voir le plus longtemps possible la superbe limousine qui filait si agréablement son amour-propre d'industriel bien dans ses affaires. La pensée de l'effet que produirait cet achat chez son frère cadet augmentait sa joie. Ce n'était pas que M. Beurieux ne l'aimât pas, oh! non, mais ils avaient des idées si différentes, qu'une sorte de rivalité s'était glissée dans l'esprit de l'aîné et qu'il affectait volontiers vis-à-vis de l'autre une supériorité que sa fortune rapidement gagnée lui semblait légitime.  
— Pauvre Ernest, se disait-il, ce ne sera jamais ses enfants qui pourront se permettre un pareil luxe... Mais aussi pourquoi en a-t-il huit? Est-ce que c'était en rapport avec la situation modeste que notre père nous avait laissée? Quand on a à faire son chemin soi-même, il faut se créer le moins de difficultés possibles. Ce que ça coûte, une marmaille pareille!... sans compter les soins et les soucis... Mais il n'a pas voulu me croire; sa femme est une bigote qui n'en fait qu'à sa tête. L'auto était déjà loin. Il ferma la porte et alla retrouver sa femme en poursuivant sa pensée: « Mon fils sera un des plus beaux partis de l'arrondissement, tandis que mes pauvres neveux... Je ne sais pas ce qu'on fera de tout ça! »  
Mme Beurieux était éroulée sur une chaise dans la véranda, elle pleurait: « Je n'ai pas pu le voir partir!... Songe, Julien, qu'il ne nous avait jamais quittés!... Nous n'aurions dû permettre que deux jours!... Quand on n'a qu'un enfant!... »  
C'était une douche pour l'orgueil triomphant du père.  
— Dès le moment que nous lui concédions une auto, ce n'était pas pour la laisser moisir au garage! Ah! les femmes!...  
Il partit pour son bureau, où les employés le trouvèrent très nerveux.  
Le soir même, M. Ernest Beurieux arrivait tout soucieux chez son frère. Ce fut-il ne manqua pas d'attribuer cette expression à la jalouse causée par l'automobile, aussi en parla-t-il dès l'abord. Les orgueilleux aiment à souligner leur suc-

ces, fut-ce en faisant de la peine aux autres.  
— « Eh bien? Tu as vu Noël? Il étrenne son brevet de chauffeur. Chic, pas vrai, dans son costume. »  
— Très gentil... et l'homme qui l'accompagne a son brevet aussi?  
— Oui. Pourquoi demandez-vous ça?  
— Mon Dieu... parce qu'on ne prend jamais trop de précautions... C'est si dangereux, Julien, ces machines-là.  
« Les raisins sont trop verts, pensa le propriétaire de l'auto, et il se lança dans des considérations moqueuses: Et les chemins de fer ne sont pas dangereux?... Et les bateaux?... Et les avions?... Ça n'empêche pas qu'on s'en sert tous les jours... »  
La physionomie de M. Ernest s'assombrit davantage devant ces railleries, à tel point que sa belle-sœur qui entra en ce moment lui demanda: « Il n'y a rien de fâcheux chez toi? »  
— Rien, merci. Je venais m'informer si vous avez des nouvelles de Noël.  
— Pas encore... Je suis même inquiet, il devrait être arrivé depuis longtemps à Boulogne.  
— Je comprends ça, dit M. Ernest d'un ton singulier.  
Devant cette insistance, son frère eut une appréhension.  
— Est-ce que tu en saurais plus que nous?  
— En effet, j'ai reçu des nouvelles de Noël.  
— Pourquoi toi et pas nous?  
Pâle comme un suaire, Mme Beurieux s'écriait. Un accident?... Il est mort!... Son amour maternel le faisait immédiatement aller au pire.  
— Rassurez-vous, c'est lui-même qui télégraphia... Il s'est produit une rencontre de deux autos à un tournant de route, Noël a viré brusquement et la voiture s'est jetée contre un mur.  
M. et Mme Beurieux haletaient; sans s'informer de la machine, sa fierté de tantôt, M. Julien saisit la main de son frère: « Jure que tu ne mens pas, que c'est lui qui télégraphia. »  
— Voici la dépêche.  
Ils se l'attachèrent, puis tous deux d'un même geste l'abandonnèrent, incapables de lire... Le papier tomba à terre, pauvre petite chose froissée qui pouvait bien symboliser leur orgueil abattu par cette soudaine épreuve. M. Ernest le ramassa: « Il y a un train pour le littoral dans une heure, je vous accompagnerai. »  
Ce que fut ce voyage, aucun d'eux trois ne devait l'oublier. Le père et la mère du pauvre jeune homme passaient de l'abattement au désespoir véhément et au lieu de se soutenir mutuellement, se renvoyaient la responsabilité de l'accident: « Je ne voulais pas qu'il eût une auto, c'est par ambition que tu l'as achetée. »  
— C'est moi qui ne voulais pas... Mais tu es d'une faiblesse!...  
Sur un lit d'hôpital, Noël Beurieux reposait, aussi pâle que les oreillers. Sa figure s'illumina d'un sourire en voyant les arrivants, et l'infirmier eût toutes les peines du monde à le protéger contre lui-même et contre sa mère, qui voulait l'étreindre dans un transport de son amour affolé.  
« Il n'a pas une blessure, expliqua-t-on, pour leur faire prendre patience, mais il a besoin de la plus grande immobilité. »  
Mme Beurieux se résigna, s'imaginant qu'il s'agissait seulement de la commotion subie dans le choc... Hélas! Les douleurs internes senties dès le début allèrent s'accroissant et au bout de quelques jours qui furent une agonie tout autant pour ses parents que pour lui, le fils unique adoré expirait dans leurs bras.  
Comment rendre ce qu'éprouvèrent M. et Mme Beurieux, lorsqu'ils se retrouvèrent en tête-à-tête le lendemain des funérailles et qu'il fallut recommencer à vivre sans lui? C'était l'effondrement de tout; ils avaient tellement concentré sur lui toutes leurs joies et leurs espérances qu'ils semblaient n'avoir plus de raison d'être ici-bas dès le moment qu'il n'y était plus.  
Ce culte, qui avait été chez eux, plutôt, en fin de compte, un egoïsme qu'un vrai dévouement, venant à leur manquer, ils se revoyèrent à la pensée que d'autres pouvaient encore jouir du bonheur qu'ils avaient perdu et ils augmentèrent leur souffrance par une misanthropie farouche et solitaire.  
Les plus qualifiés pour les soutenir dans leur chagrin étaient ceux qu'ils éloignaient davantage. M. Julien en voulait à son frère, à présent, d'être assuré contre l'affreux malheur dont lui, l'aîné, était accablé. Il ne pouvait plus entendre parler de ses neveux.  
On essaya du dérivatif d'une augmentation de ses affaires, ce fut sans succès. D'ailleurs, l'humeur chagrine du patron décourageait le personnel et des défections se produisaient parmi les meilleurs employés. M. Beurieux allait-il, après avoir été à deux doigts de la retraite, s'accablant de soucis et de fatigues?... L'éternel: « A quoi bon » qui lui venait à propos de tout, il le dit un jour pour son usine et il parla à son notaire de son désir de la céder.  
Peu de temps après, l'homme d'affaires lui fit une proposition. Il s'agissait de

deux jeunes gens très sérieux, offrant toute garantie au point de vue du répondant; mais ils demandaient à débattre toutes choses avant de se nommer.  
La confiance que M. Beurieux avait dans le magistrat permettait cette restriction. Quand les conditions de la vente furent agréées de part et d'autres, le notaire expliqua: « Le père des preneurs avait pensé qu'il était plus délicat de ne pas faire valoir la qualité de proche parent qu'il avait avec vous, Monsieur, pour ne pas avoir l'air de solliciter des avantages. Il s'agit des aînés de vos neveux... »  
— Mes neveux!... Un flot de sang violaca le visage de M. Beurieux, les tempes lui battirent à se rompre et il fut un moment sans pouvoir parler.  
— Oh prendront-ils l'argent? demanda-t-il enfin, sardonique.  
— Un grand industriel qui connaît leurs capacités et leur ardeur au travail, offre une commandite.  
Le cerveau congestionné à devenir fou, M. Julien protesta: « Je n'aime pas les concours!... »  
Le notaire attendit, comprenant qu'un drame se jouait dans l'âme de celui qui venait de lancer cette phrase de mépris. Il reprit froidement: « Si ce sont les candidats qui vous déplaisent, j'en ai d'autres, que je ne mets pas en concurrence par estime pour vous, M. Beurieux, je vous le dis franchement, ce sont des Allemands. »  
— Des Allemands?  
— Mais oui, vous savez, au moins un peu, comment ils pratiquent l'invasion pacifique?...  
Par pitié, il n'ajouta pas: « Ils prennent les places laitières libres par les fils uniques. »  
L'industriel était réassuré. « Plutôt mettre le feu à mon usine » s'écria-t-il.  
Le combat continuait dans l'âme de M. Beurieux: c'était ainsi que sombrerait la supériorité qu'il avait eu jusqu'ici sur son frère? Il aurait travaillé trente ans pour faire la fortune des enfants dont il avait été le cadet de s'entourer? Ernest aurait donc tout: les tendresses de sa mère et l'avenir aussi pour les siens?... M. Julien ne pensait plus à la valisette qu'il avait achetée ces joies paternelles, aux labeurs, aux soucis des époux dont il se moquait tant jadis. Il ne voyait que le présent, sa vie à lui sans but, au foyer vide, tandis qu'ils traitent, eux, vers une vieillesse honorée et sereine, comme des patriarches.  
— Vous avez le temps de réfléchir, dit doucement le notaire, je puis vous trouver d'autres preneurs, mais avec ceux-ci, ce serait encore le nom.  
A ce mot, le besoin de survivance qui est si profondément enraciné dans le cœur humain domina la jalousie dans le cœur de l'industriel, d'une voix qui lui sembla celle d'un autre, tant sa décision était inattendue: « C'est vrai, dit-il, ce sera encore le nom!... »  
Il partit, chancelant comme un homme ivre.  
Le notaire, qui était chrétien, pensa: « Étranges sont les gens qui veulent édifier leur bonheur en dehors des lois de Dieu, comme si ce n'était pas Lui qui le dispense. Le bonheur!... »  
Jehan D'ESTREELLES.

## Election sénatoriale du 16 juin 1932

SEINE-INFÉRIEURE  
Inscrits: 1.463. — Votants: 1.454  
MM. Rouland, anc. député, prog. 760 Elu.  
Bouclot, dép., r. de gauche. 618  
Divers ..... 76  
Il s'agissait de remplacer M. Julien Goujon, progressiste, décédé.

M. Julien Goujon, d'abord député, avait été nommé sénateur au renouvellement triennal de janvier 1929. A cette date il avait été élu au second tour par 790 voix, contre 677 à M. Bignon, député républicain de gauche.

## M. Regnault en France

Le croiseur « Du Chayla », ayant à bord M. Regnault, venant de Tanger, est arrivé dimanche à midi à Marseille.  
M. Regnault et sa famille ont déjeuné à bord.  
M. Regnault et sa suite quittèrent le « Du Chayla » à 2 heures de l'après-midi. Ils furent salués à la coupée par le commandant du vaisseau et son état-major.  
Au moment où M. Regnault prenait place dans la vedette, le « Du Chayla » tira une salve de onze coups de canon.  
M. Regnault et sa famille sont partis ce soir à 8 heures 15 par le rapide.  
Fez, 15 juin, 4 h. du soir (par télégramme). — La colonne Gouraud campera ce soir à Souk-Tieta.  
Un rassemblement de Bou-Merched, comprenant quelques centaines d'hommes, s'est reporté à Bou-Zemlan.  
Le fait que quelques chérifs accompagnent la colonne a produit bonne impression.  
Une fraction d'Hayama est venue spontanément offrir sa soumission.

## Mort de M. Anatole Leroy-Beaulieu

On annonce la mort de M. Anatole Leroy-Beaulieu, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

# Le Monde du Travail

## Retraites Ouvrières

### DERNIER APPEL

La Commission municipale de Roncq adressée aux salariés qui avaient plus de 30 ans au 3 juillet 1931, et qui n'ont pas encore rempli les formalités nécessaires pour participer à la Caisse des Retraites ouvrières l'appel suivant.  
Les renseignements que contient cette invitation résument tout ce que nous avons dit sur ce sujet et peuvent servir à tous les ouvriers qui sont dans le même cas.  
Nous en connaissons plus d'un que ces données intéressent et qui se décideront, sans tarder, à accepter les avantages que l'Etat leur assure pour les années de vieillesse, moyennant le sacrifice actuel de 9 francs par an.  
L'âge de la retraite. — L'âge normal de la retraite est fixé à 60 ans au lieu de 55 ans, avec faculté d'en avancer à 55 ans ou d'en ajourner à 65 ans la liquidation.  
Allocation de l'Etat. — L'allocation viagère de l'Etat qui était de 60 francs est relevée à 100 francs par an pour tous les assurés qui auront régulièrement effectué leurs versements annuels depuis le 3 juillet 1911.  
Avantages spéciaux. — L'allocation de l'Etat est élevée à 110 fr. par an au lieu de 100 fr., pour tout assuré ayant élevé au moins trois enfants jusqu'à l'âge de 16 ans.  
Pour les femmes, les années de service militaire sont comprises comme années de versement. Pour les femmes chaque naissance compte pour une année d'assurance.  
Invalidité. — La loi a prévu le cas d'un salarié, devenu invalide, soit par suite d'un accident contracté en dehors du travail, soit par suite de maladie; cet assuré peut, quel que soit son âge, demander une retraite proportionnelle.  
Désistement. — La veuve et les enfants de moins de 16 ans d'un assuré obligatoirement inscrit à la Caisse nationale des retraites ont droit à une allocation variant entre 150 francs minimum et 300 francs maximum. Indépendamment de cette allocation ils ont droit au remboursement intégral des sommes versées par le défunt si celui-ci a fait la réserve de son capital au profit des héritiers.  
Assistance obligatoire. — A 70 ans, la retraite peut, si ses ressources sont faibles, réclamer la pension de la Loi du 14 juillet 1905, à laquelle viendra s'ajouter la rente acquise à 60 ans par ses versements ouvriers et patronaux.  
Formalités à remplir. — Les assurés qui étaient âgés de plus de 30 ans au 3 juillet 1911 et qui désirent bénéficier des avantages de ce régime transitoire doivent justifier de leur qualité de salariés pendant les trois années qui ont précédé cette date. — A cet effet ils remettront à la mairie, soit un certificat du patron, soit leur carte d'électeur prouvant l'emploi. — A défaut de l'une de ces deux pièces, un certificat du maire, délivré sur leur demande, pourra suffire.  
Les assurés devront, en outre, effectuer rétroactivement leurs versements à compter du 3 juillet 1911.  
Délai d'inscription. — Le dernier délai d'inscription est fixé par la Loi au 3 juillet 1932.  
La Commission municipale engage vivement les salariés de la période transitoire à remplir sans retard les formalités nécessaires en vue de bénéficier, le cas échéant, des nombreux avantages accordés par la Loi des retraites ouvrières et paysannes.

## Secrétariat Social

« rue de la Justice, à Lille »

## CONSULTATIONS

Vve B., à Aubercourt. — Réponse à une nouvelle question. Si vous ne travaillez pas dans une entreprise où la cotisation patronale peut rester inférieure à 6 fr.; pourvu que vos versements personnels se montent à six francs, vous avez droit à l'allocation entière de l'Etat.  
Si vous êtes affiliée à la Caisse mutualiste de la rue de la Justice, comme le veut l'engagement de votre contrat, vous pouvez demander la nouvelle carte annuelle aussitôt que vous l'aurez reçue, en y joignant la somme de six francs en timbres-retraites de couleur rouge. Votre carte sera immédiatement mise en règle, et vous n'aurez plus qu'à remettre à la mairie l'année suivante à la fin de l'année, vos versements pour les employeurs successifs, auront opposé leurs timbres verts au prorata du nombre de jours qu'ils vous auront employée. Dans le cas où une section mutualiste serait formée à Aubercourt, ce qui serait très facile, le service de la collecte des versements pour la cotisation patronale pourrait se faire au mois par les soins du collecteur local.  
Votre voisine n'étant pas salariée ne peut être assurée que comme facultative au titre de femme d'assuré. Comme elle a déjà 56 ans, sa retraite se réduira à 13 fr. 42 jusqu'à 60 ans, un versement de 18 fr. par an jusqu'à 60 ans.  
L'ouvrier âgé de 56 ans qui touche déjà sa pension à la Caisse nationale des Retraites, a grand tort de ne pas continuer ses versements puisqu'il a droit comme assuré obligatoire ayant élevé trois enfants jusqu'à 15 ans, au bénéfice de la période transitoire, et par suite à une retraite de 118 fr. 95 pour versements de 9 fr. S'il vit jusqu'à 70 ans, il aura donc touché mille cent quatre-vingt-neuf francs cinquante pour trente-six francs et il refuse de courir cette chance? Bien entendu, cela ne l'empêchera pas de toucher sa rente à la Caisse nationale. Sa femme qui est dans le même cas que votre voisine n'a pas d'au-

## Retraites Ouvrières

### Une lectrice de la « Croix » à Roubaix.

— Votre mari doit procéder à l'échange de sa carte et demander une nouvelle sur laquelle il fera le reste de ses versements.

### Un lecteur de la « Croix » à Quivry.

— Rien à faire que de demander à votre maire le certificat d'indigence pour la personne que vous désignez; s'il lui est refusé elle ne peut profiter de la loi du 14 juillet 1905 dont elle se réclame.

### XXX., à Armentières.

— Comme vous avez 33 ans, la mention « n'a pas droit au bénéfice de la période transitoire » a été régulièrement apposée sur votre carte d'identité l'an passé, mais depuis lors, la loi a été modifiée en votre faveur, et vous participez à ce bénéfice comme tous les assurés âgés cette année de trente à trente-cinq ans. L'administration se chargera de la rectification, et vous n'avez pas à vous en préoccuper.

### Une lectrice de la « Croix » de la Sambre, à Liment-Fontaine.

— Votre homme qui aura 65 ans au 7 août prochain, et qui ne travaille plus depuis quelques semaines seulement, doit demander un certificat de salariat à ses précédents patrons; 2° réclamer la cotisation patronale correspondant aux journées de travail qu'il a faites à leur service depuis le 3 juillet 1901; 3° opposer lui-même sur sa carte pour 9 fr. 75 de timbres retraites rouges.

### F.A.M. à Abbeville.

— Il y a intérêt pour celles des trois personnes désignées qui sont salariées à remplacer leurs versements annuels à la Caisse nationale des retraites par le versement, d'ailleurs obligatoire de leurs cotisations retraites de la loi 1910. La pension qu'elles acquerront leur sera servie sans préjudice de la rente acquise par elle à la Caisse nationale des retraites.

### J.B.L., à Wasquehal.

— Votre patron a raison; du jour où les primes qu'il vous accorde avant vos appointements au-dessus de trois mille francs, il cesse d'être tenu à ses versements, et vous devez échanger votre carte d'obligatoire contre une carte de facultatif.

### L.G., à Laventie.

— Votre père, assuré facultatif avant d'être à la retraite en décembre dernier, mais s'il ne s'est pas inscrit à cette époque, il a perdu son droit. Puisque vous avez déposé une demande à la mairie on aurait dû vous inscrire et vous envoyer une carte. Voyez à la mairie si elle n'a pas été établie et dans la négative faites les réclamations nécessaires.

## Ça et Là

### NOTRE ARGENT

A la Chambre, lundi dernier, M. Beurieux a présenté des observations sur certaines dépenses exagérées que demande l'impression des rapports parlementaires.  
Pour tout ce qui la concerne, la Chambre, on le sait, ne lésine pas.  
M. Emmanuel Brousseau. — L'impression du rapport sur les Economies a coûté 30.000 francs.  
On rit.  
C'est assez cocasse, en effet, et assez ridicule. Mais quand les députés rient, ils votent et c'est nous qui payons; c'est moins drôle.  
Quelques jours après, la Chambre votait encore 30.000 francs pour fêter officiellement le deuxième centenaire de la naissance d'un homme dont l'esprit faux et les idées saugrenues ont fait tourner le bon sens français, dont les théories absurdes ont produit la Révolution avec ses folles sanguinaires, d'un homme qui fut l'apôtre de toutes les anarchies et qui voulait nous ramener à l'état sauvage, sous prétexte que c'est là notre état naturel.  
Trente mille francs pour célébrer cet extravagant philosophe, c'est payer cher le malheur d'être gouvernés depuis cent ans par le génovais Jean-Jacques Rousseau.  
Et voilà dans quelles gabelies s'en va notre pauvre argent!

### LE TRIOMPHE DES CATHOLIQUES BELGES

Le Rappel, journal combiste, radical et anticlérical, a trouvé la raison du triomphe que les catholiques belges ont remporté aux dernières élections. Il nous la donne sans barguigner et il est intéressant de recueillir pareil aveu dans les colonnes d'un tel journal.  
« En dépit du vote plural, en dépit d'un découpage des circonscriptions, les électeurs belges n'eussent pas remporté la victoire si l'Eglise n'avait travaillé pendant des années avec autant de persévérance que de sagacité, à conquérir la démocratie par ses bienfaits. Mais par la hardiesse et, en un sens, la générosité de sa politique sociale, elle a étendu son action sur les classes populaires, au point d'inquiéter le socialisme lui-même.  
Voilà ce que nous devons méditer à l'heure où, par ses patronages, par ses colonies de vacances, par ses soupes populaires et ses jardins d'ouvriers, par ses Associations et ses Syndicats professionnels, par l'œuvre admirable de ses « Semaines Sociales », l'Eglise tente en France, con-

## La Jeunesse et la Vie Sociale

« Il est heureux, écrit M. Zamanski dans le Mouvement Social, que les jeunes catholiques soient avertis des graves problèmes de l'heure. »  
Dès le sortir de l'école primaire, la question sociale les guette; tout de suite, ils entrent en contact avec le travail et avec toutes les difficultés qu'il soulève; leurs salaires, les conditions dans lesquelles ils s'emploient, les accidents qui les menacent, les préoccupations de l'avenir s'emparent d'eux, quand ils ne veulent ou ne peuvent aller à l'école, dans la rue, sur la place du village, ils entendent discuter de la propriété, des rapports du capital et du travail, des droits de l'individu, de l'autorité. Les laissera-t-on à cette éducation de reconquête? Attendra-t-on que la vie les ait instruits, à leurs dépens peut-être? Souffrira-t-on qu'ils soient enseignés par des adversaires, qu'ils apprennent à l'école les principes de l'économie, qu'ils ne perçoivent qu'en vue la préoccupation de l'aider dans leur vie professionnelle? C'est un service éminent que l'Association de la Jeunesse catholique rend à la jeunesse de son pays en réunissant ses membres aux principes de l'ordre qu'elle puise dans la connaissance de sa loi.

### Vœux adoptés au Congrès de Lyon

Le Congrès, Affirme que la condition essentielle du maintien ou du rétablissement de la paix est l'ordre dans le monde professionnel; et après l'action morale et pacifique de la religion catholique, à laquelle rien ne saurait suppléer, une organisation des professions qui, conforme à une part aux principes du droit chrétien et de chacune des professions, et aux traditions et d'autre part aux besoins et aux traditions de chacune d'elles, permettra l'établissement de rapports équitables entre les divers éléments qui les composent, en vue de l'étude en commun des intérêts professionnels, de la détermination par les intéressés eux-mêmes, des conditions de travail et des règlements de la profession, d'institutions générales de prévoyance, d'assistance et d'éducation professionnelles.

### Le Congrès national de l'A. C. J. F.

« Considérant que toute action syndicale, bien qu'elle ait pour objet essentiel l'étude et la défense d'intérêts professionnels et économiques, met nécessairement en œuvre des principes et implique par suite des doctrines entre lesquelles il est indispensable de choisir. »  
« Considérant qu'il pratiquement, l'organisation syndicale faite entre catholiques et conservant son caractère exclusivement professionnel est la seule qui puisse satisfaire les légitimes exigences de la conscience catholique et assurer au mouvement syndical son maximum d'efficacité. »  
« Considérant, du reste, que la pluralité des organisations syndicales n'est en aucune manière impossible leur action, chaque fois qu'il s'agit d'intérêts légitimes. »

### Emet le vœu:

« Que les membres de l'A. C. J. F. favorisent et au besoin suscitent, dans des professions diverses auxquelles ils appartiennent, le développement de l'esprit professionnel, la création d'institutions corporatives et combinent toujours l'exemple de la fidélité à l'observation des contrats, des règles, usages et statuts professionnels. »

### Emet le vœu:

« Que la pleine liberté de propriété mobilière et immobilière, tant de la part de l'acquéreur que de la part de l'ancien propriétaire, soit accordée aux syndicats et unions de syndicats professionnels, sans limitation de leur compétence. »  
« Que le contrat collectif soit tenu en compte de sanctions juridiques par la loi. »  
« Que des conseils professionnels, conçus dans l'esprit de la proposition de loi déposée en 1926 par les députés catholiques-socialistes, sur l'initiative de M. de Gaillet-Bancel, soient substitués au conseil de travail, manifestement insuffisant, de la loi de 1926. »

### Emet le vœu:

« Que les membres de l'A. C. J. F. favorisent et au besoin suscitent, dans des professions diverses auxquelles ils appartiennent, le développement de l'esprit professionnel, la création d'institutions corporatives et combinent toujours l'exemple de la fidélité à l'observation des contrats, des règles, usages et statuts professionnels. »

### Le Congrès national de l'A. C. J. F.

« Considérant que toute action syndicale, bien qu'elle ait pour objet essentiel l'étude et la défense d'intérêts professionnels et économiques, met nécessairement en œuvre des principes et implique par suite des doctrines entre lesquelles il est indispensable de choisir. »  
« Considérant qu'il pratiquement, l'organisation syndicale faite entre catholiques et conservant son caractère exclusivement professionnel est la seule qui puisse satisfaire les légitimes exigences de la conscience catholique et assurer au mouvement syndical son maximum d'efficacité. »  
« Considérant, du reste, que la pluralité des organisations syndicales n'est en aucune manière impossible leur action, chaque fois qu'il s'agit d'intérêts légitimes. »

### Emet le vœu:

« Que l'A. C. J. F. continue dans cet esprit et développe de plus en plus sa collaboration pratique au mouvement syndical. »  
« Que chacun de ses membres s'efforce de favoriser ce mouvement en collaborant à l'élaboration et à l'application des statuts. »  
« Que, spécialement, les membres de l'A. C. J. F. favorisent et au besoin suscitent, dans des professions diverses auxquelles ils appartiennent, le développement de l'esprit professionnel, la création d'institutions corporatives et combinent toujours l'exemple de la fidélité à l'observation des contrats, des règles, usages et statuts professionnels. »